

# Tunisie : Manifeste des femmes pour l'égalité et la citoyenneté

jeudi 21 avril 2011, par [AFTRD](#), [ATFD](#), [Collectif 95 Maghreb-Egalité](#), [LTDH \(commission femmes\) \(Tunisie\)](#) (Date de rédaction antérieure : 20 avril 2011).

Nous Tunisiennes, en marche vers la démocratie, l'égalité et la justice sociale, célébrons avec joie la révolution de la dignité que, hommes et femmes, avons réalisée ensemble. Nous rendons hommage au peuple tunisien qui a triomphé de la dictature. Nous nous inclinons avec recueillement devant le martyr de nos jeunes, filles et garçons.

Nous sommes fières des valeurs de modernité que notre pays a accumulées au cours des siècles, et en particulier du siècle dernier, de Tahar al-Haddad au Code du statut personnel et aux lois postérieures qui le complètent. Nous sommes fières de ce patrimoine commun réformiste et progressiste que nous avons reçu en partage.

Nous proclamons notre adhésion - en tant que féministes - à la cause des femmes et notre engagement à poursuivre le combat pour l'amélioration de leurs conditions de vie publique et privée, ainsi que notre détermination à lutter :

contre toutes les formes de discrimination et de violences envers les femmes, et qui sont inhérentes à l'ordre patriarcal.

contre la marginalisation économique et sociale, le déséquilibre régional, le chômage dont les effets discriminants sur les femmes, les jeunes et les régions sont aggravés par la mondialisation et le libéralisme économique.

contre les voix de la réaction qui attendent aux droits acquis des femmes au prétexte des spécificités religieuses et culturelles et enferment l'identité dans une vision fixe et prescrite.

contre la répression, toutes les formes d'autoritarisme, comme les tentatives d'ajournement de la démocratie et de marginalisation politique, de même que le verrouillage médiatique et la fermeture des espaces publics.

Nous affirmons notre attachement aux avancées réalisées dans les domaines suivants :

le statut personnel et des lois complémentaires de la famille qui représentent des sources positives de législation, et dont nous revendiquons la réforme dans un sens égalitaire.

les droits économiques et sociaux, notamment les droits à l'instruction, à la santé, à la santé reproductive, au logement, à la sécurité sociale, et à l'emploi qui constituent des droits humains fondamentaux.

la participation politique des femmes, qui doit concerner le renforcement de leur représentation dans l'espace public et l'amélioration de leur accès aux centres de décision des droits culturels et intellectuels et leurs corollaires la liberté d'opinion, d'expression et de création.

Nous déclarons notre détermination à militer pour l'amélioration de tous ces droits, en particulier à :

faire barrage à toutes les tentatives de « passe-droits » des femmes au nom d'impératifs politiques ou religieux, notre position découlant de notre adhésion aux valeurs universelles que consacrent les conventions internationales relatives aux droits de la personne humaine.

faire lever toutes les réserves à la Convention des Nations unies contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et faire ratifier toutes celles relatives aux droits universels des femmes dans tous les domaines.

consacrer les droits des femmes au travail, à la santé, à une instruction moderne qui inculque aux jeunes l'ouverture d'esprit, le respect de l'égalité et des différences, la répartition égalitaire des richesses et la lutte contre toutes les formes de discrimination, de marginalisation, de précarité et d'exclusion des femmes.

intégrer la question des droits des femmes au nombre des priorités d'action de la société politique et civile en rendant opérationnel le principe de non discrimination entre les sexes, en garantissant dans la nouvelle constitution le principe de séparation du politique et du religieux, en donnant sa pleine réalité au principe d'égalité, en réformant les lois et les mécanismes de contrôle et en offrant à toutes et tous l'égalité des chances et les mêmes opportunités, en protégeant l'intégrité physique et morale des femmes.

Nous considérons ces principes et ces orientations comme essentiels à la réalisation de la citoyenneté pleine et entière des femmes, à l'édification de l'Etat de droit et à la garantie du développement humain durable de la Tunisie.

**20 avril 2011**

**L'Association tunisienne des femmes démocrates**

**L'Association des femmes tunisiennes pour la recherche sur le développement.**

**Le Collectif 95 Maghreb-Egalité**

**La Ligue tunisienne des droits de l'homme (commission femmes)**

---